

N O T I F I C A T I O N

Par arrêté en date du 6 janvier 1971 le Ministre délégué
auprès du Premier Ministre chargé par intérim des Affaires Culturelles
a inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les
tumulus T1 et T2 situés dans la parcelle n° 31, lieudit "Puyo Felat",
section D du plan cadastral de la commune de LANNEMEZAN (Hautes-Pyrénées)

Propriétaire : Commune de PINAS (Hautes-Pyrénées).

Mlle BRUJAUD, Bureau d'Ordre
Direction de l'Architecture